

Prévention



Sécurité



Santé

# LIVRET PÉDAGOGIQUE

DMA - Médecin du travail



# 1. PRESENTATION

L'Institut National de Médecine Agricole, association créée en 1958 et présidée actuellement par le Pr Jean-Marc SOULAT, du CHU Toulouse, a formé près de 3 000 médecins au Diplôme de Médecine Agricole.

L'enseignement, orienté lors de la création de l'Institut sur la connaissance des effets des produits phytosanitaires et des zoonoses, s'est progressivement développé autour des problèmes de sécurité au travail du monde agricole et rural.

L'équipe pédagogique soucieuse de répondre aux nécessités d'une médecine moderne avec un enseignement régulièrement renouvelé, s'adaptant aux évolutions scientifiques et techniques.

Organisme de formation, l'INMA délivre notamment le **Diplôme de Médecine Agricole**<sup>1</sup> (permettant d'exercer la Médecine du Travail en Agriculture), le **Diplôme Universitaire en Santé au Travail** (pour les infirmiers de la MSA) et propose de nombreuses formations continues orientées vers l'acquisition et l'actualisation des connaissances des médecins et des infirmiers du travail, des praticiens-conseils, des infirmiers des services du contrôle médical, des collaborateurs des services administratifs du contrôle médical et des préventeurs en santé au travail, et prépare à la formation de médecin-conseil, dentiste-conseil et infirmier des services du contrôle médical du régime agricole.

<sup>1</sup> L'obtention de ce diplôme répond aux qualifications exigées des médecins voulant exercer la Médecine du Travail en Agriculture (Décret n° 2012-706 du 7 mai 2012 relatif aux services de santé au travail et à la prévention des risques professionnels en agriculture), sous réserve de leur inscription à l'Ordre des Médecins.

# SOMMAIRE

---

1. Présentation.....	2
2. Contexte .....	4
3. Conditions d'inscription .....	4
4. Objectifs généraux de la formation .....	5
5. Moyens pédagogiques.....	5
6. Conditions de réussite .....	7
7. Accompagnement des apprenants .....	7
8. Méthodes évaluatives.....	7
9. Conditions de réussite .....	8
10. Détails des unités chronologiques.....	8
11. Modalités d'inscription.....	10
12. Dossier inscription DMA.....	12
13. Bulletin inscription DMA .....	13
14. Charte d'engagement.....	14



## 2. CONTEXTE

**Donner aux médecins des notions fondamentales sur les problèmes de santé liés aux conditions de vie et de travail en agriculture pour :**

- Principalement exercer la médecine du travail en agriculture,
- Améliorer leurs connaissances et les adapter à l'exercice quotidien du médecin praticien, en particulier en milieu rural.

**L'enseignement a la volonté d'être :**

- Pluridisciplinaire : médecins, vétérinaires, ingénieurs, chercheurs, sociologues, juristes, ergonomes et conseillers en prévention y interviennent,
- Pratique et pragmatique, adapté aux problèmes rencontrés sur le terrain,
- Performant, chaque sujet étant traité par des spécialistes des thèmes abordés.

## 3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Peuvent s'inscrire au Diplôme de Médecine Agricole :**

- Les titulaires du Doctorat en Médecine et les médecins inscrits au conseil de l'ordre d'un département Français.

Les inscriptions sont reçues au plus tard le 31/08.



## 4. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Appréhender le contexte réglementaire de la santé au travail en MSA.

Développer les compétences dans la prise en charge spécifique des risques individuels et collectifs en milieu professionnel.

Promouvoir la santé au travail.

Mettre en oeuvre, dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail, des stratégies d'intervention adaptées.

Favoriser le maintien dans l'emploi et prévenir la désinsertion professionnelles.

## 5. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Approfondir ses connaissances et sa compréhension du monde du travail et de l'entreprise
- Appréhender les risques professionnels par leur identification et les moyens de prévention
- Contribuer à des actions collectives des risques professionnels et de promotion de la santé au travail.
- Contribuer au suivi individuel de l'état de santé des salariés
- Repérer et évaluer les atteintes à la santé dans le cadre du suivi des salariés
- Mobiliser de façon adaptée ses connaissances pour informer, sensibiliser et orienter les travailleurs
- Exercer en pluridisciplinarité
- Participer et favoriser le maintien en l'emploi et prévenir de la prévention de la désinsertion professionnelle.

## 6. MOYENS PEDAGOGIQUES

### 6.1 ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Les thèmes enseignés sont les suivants :

- 1- La connaissance du monde du travail et de l'entreprise.
- 2- La connaissance des risques et pathologies professionnels et des moyens de les prévenir.
- 3- L' action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises.
- 4- La prévention de la désinsertion professionnelle.
- 5- La délégation de travail avec les infirmier(e)s et les protocoles de délégation de missions.



## 6.2 MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Le mémoire professionnel doit être en rapport avec un sujet de santé-sécurité au travail en milieu agricole ou rural.

Ce mémoire professionnel devra être adressé à l'INMA au plus tard le 30/06 et sera validé lors d'une présentation finale devant un jury en fin d'année de formation.



## 7. ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS

Accompagnement administratif et pédagogique

Sandrine D'ANGELO - Gestionnaire de formation

[diplomes@inma.fr](mailto:diplomes@inma.fr)

02 47 66 57 90

## 8. METHODES EVALUATIVES

Evaluations initiales :

Afin d'évaluer l'acquisition des compétences à l'issue des cours, et indépendamment des examens, un test vous sera adressé en amont et en aval des cours pour objectiver l'acquisition des compétences (pré et post-test).

Evaluations en cours de formation :

Evaluations continues sous forme présentielle et/ou distancielle dont le calendrier sera déterminé par l'INMA.

Ces évaluations permettent de valider la mémorisation des connaissances apportées en cours.

Evaluation mémoire professionnel :

Ce mémoire professionnel écrit sera évalué par les membres du jury et sera présenté à l'oral lors de la soutenance en fin d'année. Cette présentation orale permet également d'évaluer les compétences en communication de chaque étudiant ainsi que leur aisance dans l'argumentation et la rhétorique.

Si la note est strictement inférieure à 10, l'apprenant devra retravailler son mémoire professionnel.



## 9. CONDITIONS DE REUSSITE

### L'OBTENTION DU DIPLÔME NECESSITE

La présence à l'enseignement sur l'ensemble de l'année.

La validation des contrôles de connaissances.

La validation du mémoire professionnel qui sera présenté à l'oral devant les membres du jury en fin d'année.

Moyenne des évaluations continues supérieure ou égale à 10.

L'obtention de la moyenne générale minimum de 10/20 (évaluation+mémoire professionnel)

En l'absence de l'obtention de la moyenne une session de rattrapage sera prévue.

L'étudiant est tenu d'assister aux cours et de participer aux contrôles des connaissances.

L'émargement est exigé pour chaque journée de cours.

La présence aux enseignements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée.

3 absences injustifiées entraînent la non validation du trimestre correspondant.

3 absences justifiées, si elles affectent le déroulé de la formation entraînent la non validation du trimestre correspondant.

Les supports des cours seront téléchargeables à la suite de chaque enseignement sur la plateforme

## 10. DETAILS DES UNITES CHRONOLOGIQUES

### 10.1 COURS

Ci-dessous les thèmes des 11 Unités Chronologiques (UC) :

UC1 : Passer du soin à la santé au travail / Fonctionnement de la protection agricole et de la santé au travail / Rôle et place de l'IDEST en MSA / Cadre législatif et réglementaire 1.

UC2 : Activité et populations agricoles 1 / Cadre législatif et réglementaire 2 / Activité et populations agricoles 2.

UC3 : Risques biologique et zoonoses / Pathologie de l'appareil locomoteur / Risques physiques.





UC4 : Introduction aux risques chimiques / Toxicologie professionnelle / Toxicologie des hydrocarbures et des solvants organiques.

UC5 : Action en milieu de travail 1 / action en milieu de travail 2 / Sociologie du travail / Addictologie.

UC6 : Toxicologie des poussières / Toxicologie des phytosanitaires / Méthodologie de mémoire professionnel / Zoonoses / Pathologies respiratoires agricoles.

UC7 : Les actions de sensibilisation et d'information en entreprise / Notion de pédagogie pour l'adulte / Traçabilité, épidémiologie et DMST.

UC8 : Evaluation, prévention des risques professionnels / Complémentarité des médecins conseils, médecins et infirmiers en santé au travail / L'approfondissement des RPS et action de prévention / Actions ergonomiques, pratiques.

UC9 : Horaires atypiques, risques routiers et sommeil / Le cadre juridique de la PDP et du maintien dans l'emploi / Accident du travail, maladies professionnelles, prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi / Addictologie 2.

UC10 : Télésanté et téléconsultation / Salariés vulnérables / Outils du maintien dans l'emploi et prévention tertiaire.

UC11 : Méthodologie de mémoire professionnel / Différents types de visites - Délégations / Les

## 10.2 SOUTENANCE D'UN MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Les soutenances des mémoires professionnels auront lieu en fin d'année de formation.

Dans ce cadre, les étudiants acceptent la diffusion de ces documents par l'INMA, dans le contexte de ses missions. Dans le cas contraire, il faudra le signaler au gestionnaire de formation.



## 11. MODALITES D'INSCRIPTION

### 11.1. FRAIS D'INSCRIPTION À LA FORMATION

Ils comprennent :

- Les frais administratifs de dossier.
- Les frais pédagogiques.
- L'organisation des contrôles de connaissances et de la soutenance du mémoire professionnel.

**Note :** l'hébergement et la restauration ne sont pas compris dans les frais d'inscription..

### 11.2. COÛT PÉDAGOGIQUE

- **Au titre de la formation professionnelle continue : 4 500 €**
- **Inscription individuelle : un tarif différent est prévu, se rapprocher de la gestionnaire du diplôme.**

Le coût pédagogique sera facturé par trimestre.

### 11.3. CONDITION DE DESISTEMENT

Si désistement d'inscription inférieur ou égal à un mois avant la semaine de cours, l'INMA appliquera une pénalité d'un montant de 30 % du coût pédagogique du trimestre.

Pour toute formation interrompue, les frais pédagogiques déjà versés ne seront pas remboursés.

### 11.4. ATTESTATION DE PRESENCE

Une attestation de présence est envoyée à la fin de chaque trimestre.



## 12. DOSSIER INSCRIPTION DMA

### 10.1 DATES D'INSCRIPTION ET ENVOI DU DOSSIER

Les inscriptions sont reçues au plus tard le 31/08.

Le dossier complet est à envoyer par mail à :

[diplomes@inma.fr](mailto:diplomes@inma.fr)



L'inscription ne sera définitive qu'à la réception de toutes les pièces du dossier au plus tard 31/08.

### 10.2 PIÈCES DU DOSSIER

Le dossier comporte obligatoirement les pièces suivantes :

- **Le bulletin d'inscription complété, signé et tamponné**
- **Un titre justifiant du doctorat en médecine (copie diplôme)**
- **Une photocopie de la carte d'identité recto-verso en couleur**
- **Un curriculum-vitae détaillant le parcours professionnel**
- **Diplôme du Doctorat en médecine et inscription au Conseil d'un département français.**

## 13. BULLETIN INSCRIPTION DMA

Merci de remplir un bulletin par apprenant(e) - A retourner par mail dûment complété, signé et tamponné à [diplomes@inma.fr](mailto:diplomes@inma.fr)

Nom de l'apprenant(e):

Prénom :

Sexe : H  F

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nationalité :

Adresse \*:

Code postal et ville :

Mobile (obligatoire) :

Mail (obligatoire) :

Nom de l'organisme employeur :

Coordonnées de l'organisme employeur (Raison sociale, siret, adresse , tél, ...)

Adresse :

Code postal et ville :

Personne en charge de l'inscription ou contact tout au long de la formation:

Nom :

Tél: \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

BLF du service formation :

Le service dédié de la caisse MSA a pris connaissance des modalités d'inscription au DMA

Date - Signature - Cachet



## 14. CHARTE D'ENGAGEMENT

Obligation de retour soit en main propre le 1er jour de la formation ou à retourner par mail dûment complété et signé à [diplomes@inma.fr](mailto:diplomes@inma.fr)

### JE M'ENGAGE A :

- Avoir pris connaissance des modalités d'inscription.
- Etre attentif, attentive à mes collègues ainsi qu'à l'ensemble des intervenants et être bienveillant(e) envers eux
  
- Respecter les règles de fonctionnement et de savoir vivre ensemble :
  - Ponctualité,
  - Respect du temps de parole,
  - Le savoir écouter,
  - Le savoir participer,
  - Respect du présentiel et du distanciel,
  - Respect du matériel mis à disposition.
  
- Etre transparent et à ne pas frauder aux examens (distanciel ni en présentiel\*).

Je m'engage à respecter cette charte. En cas de manquement l'équipe pédagogique de l'INMA se réserve la faculté d'invalider 1 trimestre de formation.

Date .:

\*le controle de connaissance est une évaluation strictement individuelle sous peine de sanction





INSTITUT NATIONAL DE MÉDECINE AGRICOLE  
14 rue Auguste Comte - 37000 TOURS  
Tel. : 02 47 66 61 07 - [www.inma.fr](http://www.inma.fr)